

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/05/2024

Référence
29_2024

Objet de la délibération
Attribution du Marché Voirie Chemin du Fond du Ruisseau

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
23/05/2024

Date d'affichage
23/05/2024

Vote
MAJORITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 30/05/2024

Et

Publication ou notification du :
30/05/2024

L'an 2024 et le 29 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : M. CANARD Stéphane à Mme MAURICE Valérie

Absents séance:

Absent(s) : MM : LEBLANC Éric, PIART Steve, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : Attribution du Marché Voirie Chemin du Fond du Ruisseau

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 22/05/2024 à 14h00 et après présentation du rapport d'analyse des offres pour le marché de travaux du chemin du Fond du Ruisseau, il est décidé de retenir la société SAS PONCIN TP pour un montant de 149 972,56 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appels d'offres et autorise le maire à signer le marché et tous documents relatifs à celui-ci.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/05/2024
Le Maire
François DENEUX